

# Faites avancer vos projets, formez-vous !

Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
16 073	Installation	S'installer en société (JA)	23 et 24 juin	Auch	B
16 074	Elevage	Conception et implantation de Prairies à Flore Variée (PFV) pour son élevage	23 juin	Masseube	A
16 084	Biosécurité - Eleveur / Gaveur	CA Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole	29 juin et 6 juillet	Auch	A
16 085	Biosécurité - Eleveur / Gaveur	CA Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole	30 juin et 7 juillet	Auch	A
16 062	Biosécurité - Eleveur / Gaveur	CA Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole	1 et 8 juillet	Auch	A
16 086	Installation	Stage Collectif / IT Maîtriser les risques sociaux, juridiques et environnementaux de son projet d'exploitation agricole	5, 6, 7, 11 et 12 juillet	Auch	B
16 087	Installation	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	8 et 13 juillet	Auch	B

\* TARIFS ressortissants VIVEA (à jour de leur contribution via la MSA)

A : Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription.

B : Prise en charge possible par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription.

Autres : nous consulter.

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus :

- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,

- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,

se reporter au Catalogue Formation ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Formation - emploi au 05.62.61.77.43.

